

Toulon, le 27 FEV 2025

Monsieur Robert BENEVENTI
Président du Syndicat Mixte
SCoT Provence Méditerranée

A

Monsieur Jean-Paul JOSEPH
Président de la Communauté
d'Agglomération Sud Sainte-Baume

Réf: RB/VP/CBS/ATG/2025-06

Objet : Plan de Mobilité

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu consulter le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée sur le projet de Plan de Mobilité adopté en conseil communautaire de la communauté d'agglomération Sud Sainte-Baume le 07 octobre 2024.

Ce document stratégique, à travers ses actions et moyens à mettre en œuvre devra définir pour les 10 ans à venir l'organisation de la mobilité sur le territoire de votre Agglomération localisée entre littoral et haut pays, au carrefour de deux métropoles régionales et porteuse d'enjeux économiques, touristiques et résidentiels majeurs à l'échelle de notre SCoT.

Mes services ont participé aux instances de gouvernance que vous avez mises en place pour élaborer ce projet et je me satisfais de constater que le document que vous me soumettez est compatible avec les grandes orientations du SCoT que nous avons approuvé en 2019 ; les voici rappelées :

- *Mesurer et comprendre les comportements*
- *Développer les transports en commun*
- *Planifier un maillage complet et continu d'aménagements dédiés aux modes actifs*
- *Développer et répartir les aires de covoiturage*
- *Développer l'intermodalité*
- *Développer les outils numériques en lien avec les déplacements*
- *Développer les mobilités propres*
- *Achever le réseau autoroutier, compléter et aménager le réseau routier*
- *Réduire et mieux organiser les flux de transports et de marchandises*

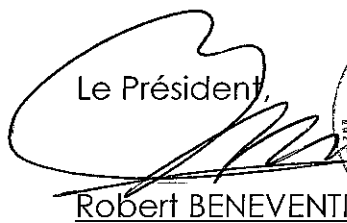
.../..

L'équipe du SCoT pourra également rester, autant que de besoin, présent à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre de ce plan et participer aux échanges avec les acteurs de la mobilité des divers échelons, notamment régionaux et locaux; ainsi qu'aux éventuelles déclinaisons sectorielles qui pourront être mises en œuvre.

Enfin, aujourd'hui, notre SCoT est en cours de révision et devra sur Provence Méditerranée définir à l'horizon 2050 les orientations de la politique de mobilité dans un objectif de diminution de l'usage individuel de l'automobile, les grands projets d'équipements, de réseaux et de desserte nécessaires au fonctionnement des transports collectifs et des services, et enfin la recherche de cohérence entre l'armature territoriale et la desserte par les transports collectifs.

Ainsi à terme, SCoT et PDM exprimeront ensemble sur l'Agglomération une vision de long terme du développement urbain et des pratiques de mobilité articulée avec les divers niveaux d'offres, qu'elles relèvent des transports en commun régionaux, interurbains et urbains ; de la politique cyclable et piétonne ; ainsi que des politiques de déplacements et de stationnements des véhicules motorisés.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,

Robert BENEVENTI

